

ses envers les droits populaires, lesquels dérivent de la liberté de réunion, de la liberté d'association, de la liberté de conscience et d'autres libertés semblables. Or, c'est précisément sur ces libertés et sur leurs applications légales que les catholiques fondent leurs réclamations en faveur de l'indépendance, de la liberté pontificale."

NOUVELLES RELIGIEUSES

— Les luthériens de Paris ont tenu un synode. On y a étudié spécialement deux questions :

La première est celle des mariages mixtes. Elle a été traitée à fond dans un rapport substantiel et fort remarquable. On comprendra l'intérêt qui s'attache tout particulièrement à cette question pour l'Eglise de Paris, quand l'on saura que la proportion des mariages mixtes qui y sont célébrés chez les luthériens est de soixante-dix-huit pour cent. Au premier rang des mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts et la dignité de l'Eglise en de telles circonstances, le rapporteur proposait le refus absolu de la bénédiction nuptiale aux conjoints qui auraient pris vis-à-vis de l'Eglise catholique l'engagement d'élever leurs enfants dans cette communion. Les débats sur ce point ont été longs et animés, et des vues assez diverses se sont manifestées. Il a été convenu que la question demeurerait à l'ordre du jour et reviendrait à la prochaine session.

Il en a été de même pour la question du mariage des époux divorcés et des principes à adopter par l'Eglise en cette matière, question infiniment délicate et complexe, dont un rapport de M. Lods a mis en lumière toutes les difficultés. Plus que la première encore, elle a besoin d'être, étudiée mûrie.

On a, dans ce compte rendu, dit *l'Univers*, l'aveu que le catholicisme pénètre de plus en plus à Paris dans les familles protestantes, et que le protestantisme en est à hésiter même sur la doctrine du mariage.

Voici le texte du manifeste que l'empereur de Russie a publié après avoir échappé la mort dans l'accident du chemin de fer de Borki :

Par la grâce de Dieu, Nous, Alexandre III, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc.

Par les décrets insondables de la Providence, nous avons été l'objet d'un miracle de la grâce du Seigneur. Dans un péril où aucun espoir de secours humain n'était possible, le Tout-Puissant a daigné nous conserver miraculeusement la vie, à moi, à l'impératrice, au tsarowitzet à tous nos enfants.

Que les prières de tous nos fidèles sujets s'unissent aux actions de grâces que nous adressons à Dieu pour le remercier de notre salut.

Nous prosternant avec vénération devant les desseins miraculeux du Tout-Puissant, nous croyons fermement que la grâce du Seigneur qui nous a été accordée, à nous et à notre peuple, est une réponse aux prières chaleureuses que des millions d'enfants fidèles de la Russie adressent journellement à Dieu en notre faveur partout où se trouve une sainte église et partout où l'on glorifie le nom du Christ. Puissé la Providence divine, en nous conservant la vie que nous consacrons au bien de notre chère patrie, nous accorder aussi la force